



Le Dictionnaire du Musulman

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La définition

Du mot :

« Consensus »

Ecrit et traduit par : Ilyas abou Roumayssa

   = @dicodumusulman



Le Dictionnaire du Musulman

A) La définition du mot « ijma' » (consensus)

• La définition dans la langue arabe

L'origine du mot ijma' vient des trois lettres : jim (ج), mim (م), 'ayn (ع) qui forment le verbe *jama'a* (جَمَعَ) qui signifie le regroupement ou la fusion d'une chose. Le terme « ijma' » lui possède deux sens :

- La volonté et la détermination
- La concordance et l'accord ¹

• La définition dans le jargon Islamique

Il s'agit d'un consensus entre les savants d'une époque sur un sujet nouveau.²

• Comment reconnaître un consensus ?

On reconnaît le consensus sur une chose de deux manières :

- Une parole claire des savants de cette époque en disant qu'il y a consensus sur cette chose.
- Une parole d'une partie des savants de cette époque et le silence de l'autre partie des savants de cette époque.³



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du Musulman

B) Les divisions du consensus

- **Le consensus général et le consensus spécifique**

- **Le consensus général:**

Il s'agit du consensus de l'ensemble des musulmans sur une chose de la religion. Il s'agit d'une chose que personne dans le rang des musulmans ne peut ignorer comme l'obligation de la prière, du jeûne du mois de ramadan ou du pèlerinage.

- **Le consensus spécifique :**

Il s'agit d'un consensus établi par les savants d'une époque, des compagnons du prophète jusqu'à nos jours.

- **Le consensus de la parole et du silence**

- **Le consensus de la parole :**

Lorsque les savants disent clairement : « telle chose est halal par consensus » ou « telle chose est haram par consensus »

- **Le consensus silencieux :**

Lorsque la parole d'un savant ou d'un groupe de savant se propage durant une époque et que le reste des savants se taisent et que personne ne contredit cet avis.



Le Dictionnaire du Musulman

Entre dans cette catégorie :

➤ **Le consensus de vérification** :

Un savant vérifie les avis des savants sur question donnée. Il ne trouve qu'un seul et même avis sur la question sans trouver le moindre avis contraire.⁴

C)le consensus est une preuve en islam

Tout comme le coran et la sunnah, le consensus est une preuve que le musulman est obligé de suivre. Le consensus de cette communauté sur une chose est une preuve que celle-ci est la vérité. Allah par sa grande miséricorde a préservé cette communauté de se regrouper sur une chose fausse contrairement aux autres communautés qui nous ont précédés. Allah nous raconte que ceux qui nous ont précédés se sont déjà réunis sur le faux. Le consensus de ceux qui ont précédé la communauté du prophète n'est pas un argument contrairement au consensus de notre communauté.⁵

﴿وَإِذَا قِيلَ لَهُم اتَّبِعُوا مَا أَنْزَلَ اللَّهُ قَالُوا بَلْ نَتَّبِعُ مَا أَلْفَيْنَا عَلَيْهِ آبَاءَنَا ۗ أَوَلَوْ كَانَ
ءَابَاؤُهُمْ لَا يَعْقِلُونَ شَيْئًا وَلَا يَهْتَدُونَ﴾

Et quand on leur dit : « Suivez ce qu'Allah a fait descendre », ils disent: «Non, mais nous suivons les coutumes de nos ancêtres.» - Quoi! et si leurs ancêtres n'avaient rien raisonné et s'ils n'avaient pas été dans la bonne direction? [2 :170]



Le Dictionnaire du Musulman

- **Les preuves que le consensus est une preuve en islam**

﴿وَمَنْ يُشَاقِقِ الرَّسُولَ مِنْ بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُ الْهُدَىٰ وَيَتَّبِعْ غَيْرَ سَبِيلِ الْمُؤْمِنِينَ نُوَلِّهِ مَا
وَسَاءَتْ مَصِيرًا ۗ تَوَلَّىٰ وَنُصِّلِهِ ۗ جَهَنَّمَ﴾

Et quiconque fait scission d'avec le Messager, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants, alors Nous le laisserons comme il s'est détourné, et le brûlerons dans l'Enfer. Et quelle mauvaise destination! [4:115]

Omar ibn Abdel Aziz a dit : « Le messager d'Allah ﷺ a tracé une voie ainsi que les califes après lui. Pour confirmer le coran, nous devons prendre cette voie, l'utiliser pour obéir à Allah et l'emprunter pour nous aider à suivre la voie de notre religion. Il n'est permis à personne de changer cette voie, de prêter attention aux idées qui contredisent cette voie et de suivre une autre voie que la voie des croyants. Allah a promis le feu de la géhenne à celui qui se détourne de cette voie et quelle mauvaise destination ! »

L'imam chafi'i c'est argumenté de ce verset pour démontrer que le consensus est un argument, tout comme l'imam Malik et d'autres encore.

Ce verset nous indique que celui qui contredit le messager d'Allah ﷺ après avoir reçu la vérité en connaissance de cause est sous la menace du feu. De même que celui qui s'écarte du chemin des croyants pour en suivre un autre est sous menace du feu.⁶



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du Musulman

﴿فَإِنْ تَنَزَعْتُمْ فِيهَا آيَاتَهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ وَأُولَى الْأَمْرِ مِنْكُمْ ذَلِكَ خَيْرٌ تَسْبِيءٌ فَرُدُّوهُ إِلَى اللَّهِ وَالرَّسُولِ إِنْ كُنْتُمْ تُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلًا﴾

Si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement). [4:59]

Ce verset montre que l'obligation de revenir vers Allah et son messager ﷺ est en cas de divergence. Ceci montre que le consensus en lui-même est un argument et signe de vérité, car si le consensus indiquait l'erreur Allah aurait ordonné de revenir à la révélation même en cas de consensus.

D'après Anas Ibn Mâlik, le messager d'Allah ﷺ a dit : « certes Allah à préserver ma communauté de se regrouper sur un égarement. »
[Recueil de hadith d'ibn majah – hadith :3950]

• Quel est le jugement de celui qui contredit le consensus ?

Ceux qui contredisent le consensus sont de deux types :

1-celui qui nie l'aspect argumentatif du consensus :

Pour cette personne le consensus en lui-même n'est pas une preuve. Certains savants voient que cette personne est mécréante et sort de l'Islam en prononçant ou en croyant cela, car il a contredit le coran et la sunnah. D'autres savants disent qu'il n'est pas mécréant, mais que c'est un innovateur pervers.



Le Dictionnaire du Musulman

2-il accepte le consensus comme étant un argument en islam, mais n'est pas d'accord sur le consensus d'un cas précis de la religion.

Ce cas est composé de plusieurs degrés :

- Lorsqu'il s'agit d'un cas qui est connu de tous les musulmans et que le consensus général a été prouvé comme l'obligation de l'unicité d'Allah, la prophétie de Mohammed ﷺ, l'obligation de la prière ou de l'aumône légale (zakat). Il n'y a aucun doute de la mécréance de la personne qui renie cette catégorie de consensus.
- Celui qui renie un consensus spécifique formel et catégorique comme l'interdiction de mentir sur le prophète, l'arrivée du dajjal ou la descente de 'issa (jesus). Cette catégorie de consensus n'est pas comme la précédente. Il faut donc différencier entre un consensus qui est connu et répandu et un qui ne l'est pas. Si la personne nie un consensus qui est répandu et connu de tous, il n'y a pas de doute sur sa mécréance. Si le consensus n'est pas répandu, celui qui le nie n'est pas mécréant et il est excusé pour son ignorance. Une fois qu'il prend connaissance du consensus sur le sujet, il doit suivre la voie des croyants.

Remarque :

Le fait qu'un consensus soit répandu ou non dépend de l'époque et de l'endroit. Il se peut qu'un consensus soit connu de tous à une époque où la science religieuse est répandue ou dans un endroit qui connaît beaucoup de savant. Ce même consensus peut être ignoré dans une époque où règne l'ignorance ou un endroit dépourvu de savant.



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du Musulman

- Celui qui renie un consensus supposé, comme le consensus silencieux qui n'a pas atteint le degré du consensus catégorique. Les savants sont unanimes pour dire que cette personne n'est pas mécréante, mais il est soit innovateur ou pervers, car il a contredit une preuve qu'il est obligatoire de suivre.⁷

Remarque :

Celui qui prétend qu'il n'y a pas consensus dans un sujet religieux doit ramener une parole d'un savant contemporain ou plus ancien qui contredit cet avis religieux.

Exemple :

Si l'imam Malik (mort en 179 de l'hégire) donne une sentence sur une chose religieuse en disant :

« Aucun savant n'a contredit cela »

Il est obligatoire pour nous de prendre cette sentence et de ne pas la contredire. Celui qui prétend qu'il n'y a pas de consensus doit ramener une parole d'un savant contemporain à l'imam Malik ou plus ancien qui contredit l'avis en question de l'imam Malik.



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du Musulman

1) La majorité n'est pas le consensus

Cheikh al islam Ibn taymyya dit : « le consensus consiste à ce que les savants des musulmans tranchent tous en faveur d'un même jugement religieux. Si le consensus sur un jugement religieux est prouvé, il n'est permis à personne de sortir de ce consensus, car certes la communauté ne se regroupe pas sur un égarement. Néanmoins, il y a beaucoup de personnes qui pensent qu'il y a consensus sur une affaire religieuse alors qu'en réalité ceci n'est pas juste. Au contraire, il y a une autre parole d'un autre savant qui est plus proche du coran et de la sunnah. En ce qui concerne le fait de prendre la parole de certains savants comme les quatre imams (Abou hanifa, Malik, chafi'i, Ahmed) ou autres, ceci n'est pas un argument qui doit être obligatoirement suivi ni un consensus et cela par consensus des musulmans. Il est même rapporté d'eux (les quatre imams) qu'ils ont interdit aux gens de les suivre aveuglément. »⁸

• Le consensus qui est pris en considération

- Le consensus qui a le plus de force et de considération est le consensus des premiers musulmans (les compagnons du prophète, les élèves des compagnons et leurs élèves) des trois premiers siècles. Après leur époque les divergences se sont multipliées et la communauté s'est propagée partout dans le monde. De telle sorte qu'il est difficile d'affirmer un consensus sur un sujet religieux après eux.



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du Musulman

- Le consensus concerne les savants de la sunnah et non ceux de l'innovation et de la passion.

Ibn qattan dit : « le consensus est le consensus des gens de science. Quant à la position des gens de la passion, elle n'a pas sa place dedans (le consensus). »⁹

Donc ce qui est voulu par consensus c'est le consensus des savants en conformité avec la croyance du coran et de la sunnah et non les gens de l'innovation. Leur contradiction du consensus n'annule en aucun cas le consensus, car le témoignage de l'innovateur pervers n'est pas pris en considération en islam.¹⁰



= @dicodumusulman



Références

- 1- Voir: « mou'jam maqayis al lugha », ibn faris, tome 1; page 479; « lisan al 'arab », mohammed ibn moukrim ibn 'ali, tome 8 ; page 57 ; « al qamous al fiqhi lughatan wa istilahan », sa'di abou habib, page 66.
- 2- "qawati' al adilla fil ousoul", mohammed ibn abdel jabbar as-sam'ani, tome 1; page 461.
- 3- « al 'oudda fi ousoul al fiqh », mohammed ibn al hussayn ibn mohammed, tome 1; page 170.
- 4- "ma'alim ousoul al fiqh 'inda ahl sunnah wal jama'a", mohammed ibn hussayn ibn hassan al jizaani, page 157.
- 5- Voir :« 'ilam al mouwaqi'in 'an rabbi al 'alamin" ibn qayyim al jwaziya, tome 2; page 175; "ousoul al sirkhisi", mohammed ibn ahmed ibn abi sahl as-sirkhisi, tome 1; page 295.
- 6- "majmou' al fatawa", ibn taymiya, tome 19; page 178.
- 7- Voir: "kachf al asrar charh ousoul al bazdawi", abdel azziz ibn ahmed ibn mohammed, tome 3' page 266; "mwasou'atoul aqida wal adyan wal firaq wal mazahib al mou'asira", tome 1; page 67.
- 8- "majmou' al fatawa", ibn taymiya, tome 20; page 10.
- 9- "al bahr al mouhit fi ousoul al fiqh » mohammed ibn abdillah az-zarkachi, tome 6; page 419.
- 10- "jami' bayan al 'ilm wa fadlihi", ibn abdel barr, tome 2, page 942.





Le Dictionnaire du Musulman